

FIRST UNITED NATIONS CONGRESS ON THE PREVENTION  
OF CRIME AND THE TREATMENT OF OFFENDERS  
GENEVA 1955

OPEN INSTITUTIONS

THE SAMPURNANAND CAMP IN UTTAR PRADESH  
(INDIA)

by A. S. Raj,  
Superintendent of the Juvenile and Central Jail  
at Bareilly, Uttar Pradesh

Un résumé en français de l'article est joint en annexe.  
A French summary of article is attached.



## RESUME

Le Camp Sampurnanand, situé dans les montagnes à soixante milles de la ville de Bénarès, est un établissement ouvert qui reçoit environ 3,000 détenus, lesquels sont logés en partie dans des tentes et en partie dans des baraques temporaires. Le camp ne comporte ni murs ni barrières pour prévenir les évasions, et les gardes n'ont aucune arme.

Le camp reçoit des détenus en bonne santé qui ont été condamnés, pour avoir commis des infractions d'importance très diverse, à des peines allant d'une année d'emprisonnement à l'emprisonnement à vie.

Le camp vise à la réorientation et à la réadaptation sociale des délinquants. Les méthodes employées à cet effet sont basées sur les sciences sociales modernes, et l'établissement dispose d'un personnel formé en cette matière qui reçoit également une formation en cours d'emploi au camp. On donne aux détenus l'occasion de commencer une vie nouvelle en les éloignant de l'atmosphère de la prison et en les employant à des travaux d'utilité publique. Ils peuvent se grouper librement et aucune restriction n'est imposée à leurs mouvements à l'intérieur du camp, qui n'a pas de secteur réservé ou isolé. Ils sont également complètement libres pour la formation de groupes de travail de vingt personnes.

Les détenus de camp travaillent à la construction d'une digue sous la surveillance du département de l'irrigation, qui leur paye à la tâche un plein salaire comparable à celui des ouvriers libres. De leurs revenus, les détenus payent l'Etat pour leur nourriture, leur logement et leur habillement au taux de douze anas par jour. Une partie du reste du salaire est déposée comme épargne obligatoire et une autre partie est remise à l'intéressé pour des achats à la cantine du camp, qui est dirigée par les détenus sur une base coopérative. La somme accumulée par l'épargne obligatoire est remise en totalité au détenu lors de sa libération.

On arrange pour les détenus des picnics, des excursions et des visites touristiques et on organise régulièrement des programmes éducatifs et récréatifs. On favorise les contacts avec les membres de la famille des détenus, et on peut leur accorder des congés dans les foyers. On a introduit à titre d'expérience l'emploi au camp de détenus libérés.

Les fonctionnaires du camp reçoivent une allocation spéciale en raison de la nature difficile du travail qui leur incombe.

Le camp a été un succès, tant comme mesure pour le traitement et la réadaptation sociale des détenus que comme moyen d'accomplir économiquement des travaux incombant à l'Etat.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).